

EQUITA LYON WESTERN HORSE SHOW
SUPER EVENT COUPE D'EUROPE DE BARREL ET POLE BENDING
SUPER EVENT FINALES NBHA BARREL RACING ET POLE BENDING

FORMULAIRE D'INSCRIPTION / ENTRY FORM

Pour un couple cheval / cavalier (couple horse/rider)

Formulaire à envoyer directement à : alexandra.hakil-ext@gl-events.com

Date limite d'inscription : 16 octobre 2023 / *Deadline for entries : October 16th 2023*

Ce formulaire ne comprend pas la réservation du box / *This form doesn't book stall*

Les épreuves de Barrel et Pole Bending sont ouvertes aux membres de la NBHA

/ Barrel and Pole Bending are open to NBHA members

CHEVAL/HORSE

Nom / Name :

Race/Breed :

Registration Number : SIRE / N° Passport :

Sexe : [] Mare [] Stallion [] Gelding Année de naissance / Foaling Year :

Catégorie si poney : [] A [] B [] C [] D

CAVALIER/RIDER

Nom de l'élevage-écurie/stable name :

Nom / Last Name: Prénom / First Name:

Année de naissance / Birth Year :

N° carte numéro de licence FFE/ FFE Member ID :

N° carte d'adhérent NBHA / NBHA adherent ID :

Relation propriétaire-cavalier pour youth et junior :

Relationship owner-rider for youth and junior:

Adresse/address :

Code Postal/zip code : Ville/city : Pays/Country :

Tél /phone: E-mail:

BENEFICIAIRE DES GAINS / BENEFICIARY OF EARNINGS

Vous êtes / You are :

[] Cavalier / rider [] Propriétaire / Owner [] Autre / Other (précisez / specify) :

Titulaire du compte (Nom et prénom / Last name and First name) :

S'il s'agit d'une société / If it concerns a company (Raison sociale / Company name) :

Adresse :

.....

Merci de joindre l'IBAN / RIB associé au bénéficiaire des gains avec cet Entry Form pour confirmer votre inscription / Please attach your IBAN / SWIFT with this Entry Form to confirm your registration.

RESERVATION DES BOXES / BOX BOOKING

Le box est obligatoire pour participer à l'une des épreuves / *The box is mandatory to participate in one of the following classes*

Cet engagement ne comprend ni la réservation ni le prix du box / *These entries do not include the reservation or the price of the box.*

Les réservations des boxes sont à envoyer directement à / *The reservations of box are to be sent directly to :*

GL events Equestrian Sport - Salon Equita Lyon - 59 Quai Rambaud - 69002 Lyon – France

florence.chaury@gl-events.com

ENGAGEMENTS / ENTRIES DETAILS

ENGAGEMENTS / ENTRIES SUPER EVENT COUPE D'EUROPE DE BARREL RACING ET POLE BENDING			
CATÉGORIE/CATEGORY	PRIX / PRICE TTC / Included VAT	QT/QTY	TOTAL
COUPE D'EUROPE BARREL RACING			
OPEN	150,00 €		
YOUTH	150,00 €		
JUNIOR	150,00 €		
COUPE D'EUROPE POLE BENDING			
OPEN	150,00 €		
YOUTH	150,00 €		
JUNIOR	150,00 €		
TOTAL 1 (à reporter page 6 - to be reported on page 6)			
ENGAGEMENTS / ENTRIES SUPER EVENT FINALES NBHA BARREL RACING ET POLE BENDING			
CATÉGORIE/CATEGORY	PRIX / PRICE TTC / Included VAT	QT/QTY	TOTAL
FINALE NBHA BARREL RACING (2 GO et PRIME)			
PONEY	30,00 €		
YOUTH	40,00 €		
JUNIOR	40,00 €		
OPEN	60,00 €		
SENIOR	40,00 €		
NOVICE HORSE	40,00 €		
NOVICE RIDER	40,00 €		
FINALE NBHA POLE BENDING (2 GO et PRIME)			
PONEY	30,00 €		
YOUTH	40,00 €		
JUNIOR	40,00 €		
OPEN	60,00 €		
SENIOR	40,00 €		
NOVICE HORSE	40,00 €		
NOVICE RIDER	40,00 €		
TOTAL 2 (à reporter page 6 - to be reported on page 6)			
FEES			
AUTRE/OTHER	FRAIS/FEE	QT/QTY	TOTAL
OFFICE CHARGE** (obligatoire/mandatory)	20,00 €	1	20,00 €
DRUG FEE (obligatoire/mandatory)	25,00 €	1	25,00€
VIDEO FEE (obligatoire/mandatory)	25,00 €	1	25,00€
PENALITES DE RETARD / LATE FEE after 16/10 **	50,00 €		
DOSSIER INCOMPLET Après le 16/10 /Incomplete Form**	80,00 €		
TOTAL 3 (à reporter page 6 - to be reported on page 6)			

** x1 par couple cheval /cavalier -couple horse/rider

SUPER EVENT COUPE D'EUROPE DE BARREL RACING ET POLE BENDING

26 900 € TTC de Primes

Le règlement du Super Event Coupe d'Europe de Barrel Racing et de Pole Bending est consultable à la fin de cet Entry Form (page 7).
/ The rules of the Super Event Coupe d'Europe of Barrel Racing and Pole Bending will be available at the end of the Entry Form (page 7).

BARREL RACING

	Vendredi <i>Friday</i>	Samedi <i>Saturday</i>	Dimanche <i>Sunday</i>	Champion cumul
Junior 2D				
Total primes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Youth 2D				
Total primes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Open 4D				
Total primes	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	1 000,00 €

POLE BENDING

	Vendredi <i>Friday</i>	Samedi <i>Saturday</i>	Dimanche <i>Sunday</i>	Champion cumul
Junior 2D				
Total primes	500,00 €	500,00 €	500,00 €	200,00 €
Youth 2D				
Total primes	500,00 €	500,00 €	500,00 €	200,00 €
Open 3D				
Total primes	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00 €

SUPER EVENT FINALES NBHA BARREL RACING ET POLE BENDING

80% PAYBACK

Le règlement du Super Event Finales NBHA Barrel Racing et Pole Bending est consultable à la fin de cet Entry Form (page 7). / The rules of the Super Event finals of NBHA Barrel Racing and Pole Bending will be available at the end of the Entry Form (page 7).

ATTENTION : AUCUN PRIX NE SERA ENVOYÉ. LES GAINS SERONT TRANSFÉRÉS PAR VIREMENT BANCAIRE.

WARNING : NO PRIZES WILL BE SENT. THEY WILL BE TRANSMITTED BY BANK TRANSFER.

CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

DRUG FEE

Nom du cheval/*Horse name* :

Race/*Breed* : *Registration number* :

Participe à / *Participating to* :

SUPER EVENT COUPE D'EUROPE DE BARREL ET POLE BENDING

SUPER EVENT FINALES NBHA BARREL RACING ET POLE BENDING

Propriétaire/*Owner* :

Cavalier/*Rider* :

Téléphone/*Phone* :

Si le cheval est monté par un autre cavalier, indiquez son nom / *name of rider if the horse is ridden by another rider* :

Drug Fee : 25 € TTC par cheval/*per horse*.

Date : / /2023

Signature :

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Merci de reporter ici le montant de vos engagements pour chaque épreuve :

Please enter the amount of your entries for each class here:

	TOTAL
Total 1 : Super Event Coupe d'Europe de Barrel Racing et Pole Bending	
Total 2 : Super Event Finales NBHA Barrel Racing et Pole Bending	
Total 3 : Fees	
TOTAL	

Merci de cocher votre mode de règlement :

Please check your payment method:

Virement bancaire / *Bank transfer*

Merci de joindre une copie de l'ordre de virement /

Please attach a copy of the transfer order

Bénéficiaire / *Beneficiary* : NATIONALE BARREL HORSE ASS NBHA France

Merci de préciser le nom du cavalier et du cheval pour laquelle vous réglez / *Please specify the name of the rider and the horse for which you are paying.*

DOMICILIATION : CCM CARBONNE							
BANQUE :		GUICHET :		COMPTE :			CLE : 65
10278		02339		00020403701			
IBAN	1027	8023	3900	0204	0370	165	BIC / SWIFT :
FR76							CMCIFR2A

Chèque bancaire à l'ordre de NBHA et adressé à :

Bank check payable to NBHA and addressed to :

NBHA France

Christine CAPEL - NBHA Of France

725 route de Lafitte

31 390 SALLES SUR GARONNE

Espèces / *Cash* : uniquement pour les engagements sur le salon pour les cavaliers étranger exclusivement / *only during the exhibition for only the rider other country.*

RAPPEL DE RÈGLEMENT

DÉFINITION

- Conditions de participation / *Age of riders by categories:*
 - **Poney** : Les épreuves Poney sont ouvertes aux cavaliers âgés de 7 ans à l'année d'anniversaire des 14 ans (jusqu'au 31 décembre 2023). Les cavaliers des épreuves Poney sont dans l'obligation de se présenter avec des papiers Poney. * / *Pony events are open to riders aged 7 to 14 years old (until December 31, 2023). Pony riders are required to present themselves with Pony papers.*
 - **Junior** : Les épreuves Junior sont ouvertes aux cavaliers âgés de 7 ans à l'année d'anniversaire des 14 ans compris (jusqu'au 31 décembre 2023). Les cavaliers Junior ont la possibilité de se présenter avec les papiers Cheval ou Poney. * / *Junior events are open to riders aged 7 up to and including their 14th birthday (until December 31, 2023). Junior riders may enter with horse or pony papers.*
 - **Youth** : Les épreuves Youth sont ouvertes aux cavaliers âgés de 15 ans à l'année d'anniversaire des 18 ans (jusqu'au 31 décembre 2023). / *Youth events are open to riders aged 15 to 18 years old (until December 31, 2023).*
 - **Open** : ouvert à tous / *open to all*
 - **Senior** : Les épreuves Senior sont ouvertes aux cavaliers âgés à l'année d'anniversaire des 50 ans (au 1er janvier 2023). / *Senior events are open to riders who are 50 years old (as of January 1, 2023).*
 - **Novice Horse** : 1ère année de compétition pour le cheval. / *1st year of competition for the horse.*
 - **Novice Rider** : 1ère année de compétition du cavalier. / *1st year of competition for the rider.*
- Conditions de participation aux finales pour toutes les catégories confondues / *Requirements for participation in the finals:*
 - Avoir validé 3 concours dans l'année 2023 / *To have validated 3 competitions in the year 2023.*
 - Pour les cavaliers n'ayant validé que 2 concours, l'inscription à la Coupe de France BARREL sera prise en compte pour une 3ème participation. / *For the riders having validated only 2 competitions, the registration to the Coupe de France BARREL will be taken into account for a 3rd participation.*
- Les cavaliers doivent être à jour de leur cotisation NBHA / *Riders must be up to date with their NBHA.*

Merci de se référer au [règlement de la NBHA](#). / *Please refer to the [NBHA rules](#).*

- Covid-19 : les compétiteurs s'engagent à se conformer à l'ensemble des dispositions sanitaires en vigueur. Et notamment par le salon Equita Lyon / *Competitors will have to keep themselves informed about the measures taken by Equita Lyon.*
- Réglementation sanitaire : les compétiteurs s'engagent à se conformer à la législation en vigueur et au règlement EQUITA LYON / *Health : competitors agree to comply with the legislation in force and the EQUITA LYON regulations*

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le secrétariat NBHA of France alexandra.hakil-ext@gl-events.com / For any question, please contact the NBHA of France show secretary contact alexandra.hakil-ext@gl-events.com

- N'oubliez pas de joindre à vos engagements la fiche « Drug Fee » (page 5) et vos coordonnées bancaires pour les gains (page 1). / *Don't forget to include the "Drug Fee" (page 5) form and your bank information with your entries (page 1).*

Les réservations de boxes sont à envoyer directement à / The reservations of box have to be sent directly to :

GL events Equestrian Sport - Salon Equita Lyon - 59 Quai Rambaud - 69002 Lyon – France

florence.chaury@gl-events.com

* Carnet SIRE, IFCE

ATTESTATION/CERTIFICATE

A l'attention de tous les participants au salon, gardiens et/ou propriétaires d'équidés.

Je soussignée Mlle, Mme, M :

Propriétaire ou gardien d'équidés :

- Atteste louer un / des box(es) sur le salon Equita Lyon 2023, qui se déroule du 1^{er} au 5 novembre 2023 à Eurexpo Lyon, le centre de conventions et d'expositions de Lyon, dans le cadre de : compétitions, présentation d'élevage, membre d'association.
- Est informé **qu'aucun gardiennage des écuries et /ou parking** n'est effectué à l'occasion d'Equita 2023. Le gardiennage n'est donc pas à la charge d'Eurexpo ou de GL events Equestrian Sport ou d'Equita Concours.
- **Déclare avoir pris connaissance** et accepté le contrat de Participation d'Equita Lyon 2023 affichées aux différents points d'accueil et à disposition sur simple demande.
- **Se conformer à l'ensemble de la réglementation sanitaire en vigueur.**
- Déclare que l'équidé est assuré au titre de la responsabilité civile.
- Autorise GL events Equestrian Sport ou toute autre société intégrée au groupe GL events et à la NBHA à :
 - filmer et photographier mon image ainsi que celle de mes chevaux et/ou biens à l'occasion du Salon ;
 - **fixer, exploiter, reproduire et communiquer mon image susvisée sur les supports de fixation suivants : catalogues commerciaux, sites internet www.gl-events.com www.equitalyon.com, www.nbhafrance.fr, chaîne de télévision interne à Eurexpo à l'occasion du Salon, chaîne de télévision interne au groupe GL Events et plus généralement via tout moyen de télédiffusion, numérisation, écrit, vidéo**

Le Groupe GL Events et la NBHA pourront utiliser directement et/ou indirectement ces images dans le cadre de la présentation et/ou promotion de son activité et/ou son savoir-faire, ce **que j'accepte expressément.**

RESPECTER LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

- ▲ Les compétiteurs s'engagent à respecter les règlements NBHA, de la FEI et d'Equita Concours ainsi que la réglementation médicale et vétérinaire.
- ▲ L'engagement implique la reconnaissance par le propriétaire et/ou gardien que l'équidé est exempt de maladies contagieuses et qu'une assurance au tiers a été souscrite.
- ▲ Sur les carrières et paddocks de détente, le port d'une bombe réglementaire est obligatoire, selon la réglementation spécifique de la discipline pratiquée et notamment du règlement FFE.
- ▲ En dehors des carrières et des paddocks de détente, les cavaliers devront être à pied et tenir leurs équidés en mains, et **se déplacer en prenant toutes les précautions d'usage.**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement d'Equita Lyon, des consignes ci-dessus et des « conditions d'utilisation des boxes » disponible à la fin de cet entry form.

Je déclare décharger de toutes responsabilités GL events Equestrian Sport, Equita Lyon, et la NBHA en cas d'incident de quelque nature que cela soit.

En remplissant et en signant le formulaire d'engagement, le cavalier reconnaît et accepte les conditions du [Règlement 2023](#) de la NBHA France, les règles du contrat de participation éleveur/compétiteur de l'organisateur, les règles liées à la médication, ainsi que les droits de cession à l'image. Des contrôles médicaux peuvent se produire inopinément. En signant le formulaire d'engagement, le responsable du cheval confirme que le cheval n'a pas de maladie contagieuse, et qu'il bénéficie d'une assurance en responsabilité civile. Les modifications de réservation/inscription ne peuvent se faire que par le biais du show office.

Date : / / Signature`

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, NBHA et GL events Equestrian Sport (ci-après « GL »), responsables de traitement, traite les données renseignées dans ce formulaire aux fins de traitement de votre réservation (base juridique : l'exécution d'un contrat), de prospection commerciale (base juridique : votre consentement, qui peut être retiré à tout moment par la suite) par (i) GL (*sauf si vous cochez ci-après []*), (ii) les partenaires de GL (autres entités [en particulier du Groupe GL events], associations, presse...) (*sauf si vous cochez la case ci-après []*). Les destinataires de vos données sont les services concernés de GL, ses partenaires et sous-traitants, le cas échéant. GL conserve vos données le temps nécessaire au traitement de votre réservation, à la réalisation d'obligations légales et, lorsque nous faisons de la prospection commerciale, pour une durée maximale de cinq ans à compter du dernier contact effectif avec le prospect/client (sauf exceptions justifiées par un contexte particulier). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, d'un droit à la portabilité de vos données, du droit de limiter les traitements effectués sur vos données ainsi que du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous souhaitez que soient exercés, après votre décès, vos droits. Vous êtes expressément informé que vous disposez également d'un droit **d'opposition** au traitement de vos données pour des motifs légitimes/à ce que ces données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Pour exercer vos droits, merci d'adresser un email à l'adresse suivante : dpo@gl-events.com. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL.

CONDITIONS D'UTILISATION DES BOXES

- **Détails relatifs à l'assurance des athlètes, des chevaux etc. Responsabilité du Comité Organisateur pour dommages, incendie, vol, etc.**

Tous les propriétaires et/ou gardiens et les athlètes sont personnellement responsables des dommages causés aux tiers par eux-mêmes, leurs employés, leurs agents, les choses sous leur garde et toutes personnes agissant pour leur compte.

Chacune des personnes précitées renoncent expressément à exercer tous recours, à quelque titre et pour quelque cause que cela soit contre GL Events Equestrian Sport et Equita Concours et leurs assureurs.

Il leur est donc demandé de disposer d'une assurance au tiers, en cours de validité, offrant une couverture complète pour la participation à des événements équestres notamment à des compétitions équestres.

Par conséquent, ils abandonnent tous les appels dont ils pourraient exercer contre le Comité Organisateur, le Gestionnaire du centre des expositions Eurexpo Lyon, et le propriétaire des bâtiments ainsi que leurs assureurs.

Les chevaux sont logés dans des boxes temporaires. Le Comité Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident.

Assurances personnelles pour les personnes et les chevaux en cours de validité obligatoire : responsabilité civile, automobile, individuelle accident, maladie, tous risques, de mortalité, etc.

- **L'utilisation des boxes est sous la responsabilité du client qui assume le risque de cet usage.**

Les boxes correspondent à une majorité d'équidé, observation étant faite expressément que le comportement par essence imprévisible des chevaux n'est pas garanti notamment en cas de tentative de franchissement des parois.

Rappel étant fait les chevaux doivent faire l'objet d'une surveillance rapprochée et constante.

Le client reconnaît dès l'utilisation du box être avisé et renseigné sur la nature du produit et renonce à tous recours dans ce cas précis.

***Il est donc fortement conseillé de prendre toute disposition nécessaire afin de contenir les comportements des équidés à risque (clôture électrique pour les étalons, rideaux, paniers,...)
Dans le cas où cette condition ne serait pas remplie, le Comité Organisateur se garde le droit de déplacer ou évacuer tout équidé, pour assurer la sécurité de l'événement.***

Toute utilisation inappropriée des boxes, modification, retranchement ou détérioration, engage son entière responsabilité. Les frais de remise en états de la structure restent à charge de l'utilisateur.

Dans le cas où le box ne serait pas dans un état d'intégrité et de fonctionnalité (bardage, barreaux, tubulures, système de verrouillage, coulissage, traitement de surface, liste non limitative), le propriétaire ou la personne responsable du cheval s'engage à le mentionner à l'organisateur. Dans la mesure où le propriétaire ou gardien du cheval décide d'en prendre possession, il en accepte de fait les risques liés à cet usage. A noter que l'entretien général des écuries (hauteur de fumier par exemple) conditionne le bon fonctionnement du matériel fourni et par le fait la sécurité des équidés.

Fait à

Date2023

Lu et approuvé (cocher la case)

Signature :

CONDITIONS SANITAIRES

VETERINAIRE : Clinique Equine Champ du Perier

Contrôle à l'arrivée

Dans le cadre de la sécurité sanitaire sur le salon EQUITA LYON, des examens cliniques gratuits, systématiques et obligatoires sont effectués à l'entrée des animaux sur le site d'EUREXPO.

Les équidés devront être présentés dans un bon état général et tous disposer des éléments indiqués ci-après.

Si l'examen clinique est suspect, il peut être imposé de conserver l'animal en quarantaine dans des boxes extérieurs au salon, et dans les cas les plus graves de refuser l'entrée sur le salon.

Si des examens complémentaires doivent être réalisés afin d'orienter une décision d'autorisation d'entrée sur le salon, ces examens complémentaires seront à votre charge et à régler sur place.

Les vétérinaires et le Comité d'Organisation se réservent le droit d'exclure tout cheval ne répondant pas à ces conditions.

Eléments obligatoires

Pour tous les chevaux

- **Livret d'identification de l'équidé avec signalement graphique** et/ou descriptif effectué par un vétérinaire agréé ou un agent des haras ou attestation provisoire pour ceux en attente du signalement définitif des haras.
- **Transpondeur électronique**
- **Certificat de type 2*** pour le moyen de transport des chevaux pour les transports de plus de 8 heures.
- **Certificat de compétence*** pour la personne qui conduit les chevaux (CAPTAV pour la France).

* En cas de visite de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Rhône (DDPP), ces documents peuvent vous être demandés.

Equidés stationnés en France

- **Une attestation sanitaire** du vétérinaire habilité de l'exploitation de départ indiquant que les chevaux ou espèces équines exposés sont indemnes depuis au moins 30 jours de signe clinique de toute maladie infectieuse de catégorie 1 (anémie infectieuse des équidés, maladie de West-Nile, peste équine). Elle doit comporter le n° d'ordre du vétérinaire, l'adresse du lieu de résidence habituel des chevaux, le nom + N° SIRE ou transpondeur du ou des chevaux concerné(s) par l'attestation.

Equidés en provenance de pays étrangers

- Copie du certificat généalogique et zootechnique délivré par le pays tiers d'origine et visé par les autorités (cf. **Article D653-111** du code rural), soit :
 - ⇒ **Intra CEE** : certificat issu du système TRACE NT
<https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/login>
Nom: **GL events Equestrian-EQUITA LYON CHI**- 45310056200033
Adresse à compléter : 1 avenue Louis Blériot – 69680 CHASSIEU – France
 - ⇒ **Hors CEE GRAND EXPORT** : se conformer à la législation et la réglementation du pays de provenance en corrélation avec les dispositifs français : vaccination, documents de transport, protocole sanitaire (éventuelle obligation de quarantaine), protocole douanier (carnet ATA ou admission temporaire).

Pour toute question, merci de contacter :

1. **Votre vétérinaire**
2. **Votre service vétérinaire compétent (DDPP pour la France)**
3. **Monsieur Philippe APERT** : apert.philippe@gmail.com, +33607764243

Les chevaux non identifiés ne seront pas acceptés.

CONDITIONS SANITAIRES

VETERINAIRE : Clinique Equine Champ du Perier

Vaccination

Equidés de plus d'1 an

Vaccination grippe équine obligatoire : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non propriétaire de l'animal.

1. Pour tout équidé dont la primo vaccination est antérieure au 1er janvier 2013 :

- a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
- b) Rappels ultérieurs tels que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois.

2. Pour tout équidé dont la primo-vaccination est postérieure au 1er janvier 2013 :

- a) Primo-vaccination constituée de deux injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours ;
- b) Rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois,
- c) Rappel annuel, tel que l'intervalle entre deux injections n'excède pas douze mois

Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon.

Equidés de moins d'1 an

Vaccination grippe équine obligatoire : le feuillet « vaccination » doit porter le visa d'un vétérinaire non propriétaire de l'animal.

Une primo vaccination constituée de 2 injections de vaccin antigrippal séparées par un intervalle de temps compris entre 21 et 92 jours sera obligatoire.

Pour les poulains nés en début d'année, rappel ultérieur à 5 mois, l'intervalle entre deux injections n'excédant pas 6 mois.

Dans tous les cas, dernière injection au plus tard 7 jours avant l'arrivée au salon.

Vaccination contre la Rhinopneumonie recommandée.

Poulains non sevrés

- Signalement sous la mère ou certificat de saillie.
- Transpondeur électronique obligatoire.

Faute de présenter l'ensemble des éléments décrits dûment complétés et à jour,
l'entrée de l'équidé sur le salon sera refusée.

Services vétérinaires

Une permanence vétérinaire sera assurée pendant les heures d'ouverture d'Equita Lyon.

Les urgences seront assurées 24h/24h.

Toute intervention sera à vos frais.

Pour rappel, les équipes de vétérinaires étant à disposition de tous les équidés du salon, il reste possible qu'aucun d'entre eux ne soit disponible immédiatement à votre arrivée.

Merci de votre compréhension.



SARL LOCABOXE
BP10 117 88801 VITTEL CEDEX
Tél : 03 29 08 83 92 / Fax : 03 29 08 89 83
Capital : 150 000 euros SIRET 451 148 803 00047
TVA : FR6451148803
Siège social : Route de Saint Baslemont - 88800 LIGNEVILLE

LA SIGNATURE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ENTRAÎNE L'ACCEPTATION DU DEVIS OU DU BON COMMANDE AUQUEL ELLES SONT LIÉES

ARTICLE 1 : UTILISATION / CONDITION DU CONTRAT

LOCABOXE précise que son client est l'organisateur de la manifestation et que celui-ci s'engage à assurer l'information des utilisateurs sur la destination limitée de l'objet loué. Il est ainsi appelé par le loueur que l'usage des boxes est interdit aux chevaux entiers et fortement déconseillé aux chevaux nerveux ou sensibles et que cet usage a un caractère précaire et temporaire n'assurant pas la sécurité du cheval mais sa protection contre les intempéries. Le loueur décline sa responsabilité pour ce qui peut ressortir du comportement des chevaux dans les boxes, lesquels chevaux doivent faire l'objet du contrôle et de la surveillance constante de leurs propriétaires, ce qui incombe à l'organisateur de leur signifier impérativement. En cas d'accident imputable au loueur la valeur de l'équidé garantie est limitée à 5000€ et il appartient aux propriétaires de souscrire une assurance personnelle pour le surplus. Le box est un équipement ayant pour objet de procurer un abri et n'a aucune autre fonction telle que contenir un équidé en garantissant sa sécurité propre laquelle n'est pas couverte par le loueur (ou le vendeur) ; l'équipement n'est pas par lui-même dangereux pour le cheval qui y demeure au calme mais il ne peut être de nature à empêcher, prévenir et garantir ses manifestations de violence et de nervosité (ruade, levade, appuis forcés, déplacements rapides, etc.), la résistance des matériaux, n'étant pas prévue pour cela, motif de la non garantie formalisée par la présente clause circonscrit la destination du bien. Le locataire s'engage à installer et utiliser le matériel en " bon père de famille, conformément à sa destination et aux réglementations en vigueur, avec prudence et diligence, à respecter les consignes d'utilisation et de sécurité, et à maintenir constamment en bon état de marche. Il prend toute mesure utile pour que les règles de sécurité légales, réglementaires ou édictées par le constructeur soient appliquées. Il s'interdit toute modification, aménagement ou transformation du matériel. Sauf accord écrit de LOCABOXE, il n'est autorisé à utiliser le matériel que sur la zone initialement déclarée. Le locataire s'engage à formellement interdire la cigarette dans la zone dédiée aux boxes et à prévenir les cavaliers et public de cette interdiction par des affiches.

ARTICLE 2 : PRIX

Les prix s'entendent nets et sans escompte. Les prix obtenus sur devis sont valables 1 mois à compter de la date d'émission. Les prix définis le jour de la commande sont considérés comme un prix de vente fixe. Néanmoins, les tarifs sont révisables sans préavis suivant l'indice d'évolution au cours de l'année et les variations du cours du carburant. Tout box commandé est dû. Tout box monté est facturé à l'organisateur.

ARTICLE 3 : COMMANDE

Toute commande devra être accompagnée des présentes conditions et de la Fiche Concours signées par le responsable ; ces informations permettant de définir le tarif de vente. Tout impératif (de jour, d'horaires, de présence, etc.) devra être signalé et figurera sur le bon de commande selon la grille des tarifs et options. Le client devra fournir le nombre exact de boxes à monter le vendredi de la semaine précédant la manifestation, par fax ou email signé. De même, la quantité pour un concours ou une manifestation se déroulant en début de semaine devra être transmise au plus tard pour le mercredi avant le début de la manifestation.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE COMMANDE

Toute modification par le client des informations définies sur la Fiche Concours, remplie au moment de la réservation, devra être communiquée à LOCABOXE au plus tard 6 jours avant le début de la manifestation :

- Si ce délai de 6 jours n'est pas respecté, LOCABOXE peut remettre en cause la commande et ne pourra en aucun cas être poursuivi.
- Si ces informations s'avèrent fausses ou erronées, LOCABOXE pourra alors refacturer au client les frais supplémentaires éventuels occasionnés.
- Si des informations entraînant une modification de la commande, n'ont pas été signalées en temps voulu, le client s'expose à une majoration du double du montant d'un impératif signalé. (cf. grille tarifaire Starbox-On-Time)

ARTICLE 5 : DÉLAI

Le retard dans les délais (hors option Starbox-on-Time) ne peut donner droit à aucune indemnité ou pénalité, sauf convention expresse et écrite. Les délais de livraison sont prorogés de plein droit pour cause de force majeure ou arrêt des transports, incendie, inondation, et d'une manière générale toutes circonstances entraînant le chômage total ou partiel de nos usines ou de celles de nos fournisseurs. Les locations de longue durée sont soumises à un délai de livraison de 1 mois à compter de la réception du dossier de réservation complet et signé, du règlement et de la caution. Dans le cadre du service Starbox-on-Time, tout retard exceptionnel de LOCABOXE donnera lieu au dédommagement à hauteur du montant de l'option initialement retenue.

ARTICLE 6 : CONDITION DE POSE :

Le loueur n'est pas garant de l'état du terrain. Le client assure la réception, la vérification, la bonne conservation et la garde du matériel. En outre, sa présence est requise lors de l'arrivée des monteurs afin d'indiquer l'emplacement précis où doit se réaliser la prestation. Les zones de montage et démontage doivent être accessibles 24h/24. D'autre part, ces zones sont dégagées de tout obstacle sur un périmètre de 10 mètres minimum. L'accès est adapté aux poids lourds, super lourds et engins télescopiques. Sauf accord spécifique :

- La zone de montage doit être accessible 10 jours avant le début de la manifestation pour l'acheminement du matériel et le début du montage.
- Le démontage intervient dans les 10 jours après la fin de la manifestation
- L'enlèvement du matériel sera effectué sous 15 jours.
- Pour des raisons techniques, toute quantité de boxes inférieure à 44 boxes (starbox ou manuels) ou 76 boxes sous chapiteaux peut être amené à rester monté sur site pendant une durée de 15 jours après la fin de la manifestation. Toute immobilisation du véhicule pour les motifs exposés sera soumise à facturation à hauteur de

CONDITIONS GÉNÉRALES CHEVAL LIBERTÉ RENT

100 € HT par heure d'immobilisation. Toute dégradation au niveau du terrain et/ou du sol ne peut en aucun cas donner lieu à un dédommagement.

ARTICLE 7 : OBLIGATION DU LOCATAIRE (EXONÉRATION DE GARANTIE) :

Le terrain et le sol sont adaptés à l'hébergement d'équidés. Le locataire s'engage à fournir un terrain :
- Dont la surface est suffisante quant au montage complet de sa commande
- Présentant les qualités requises pour l'évolution des engins de levage (8t) et accessible à des semi-remorques (30t), permettant ainsi l'installation de ce matériel.
L'absence de résistance du sol due au poids ou aux pneumatiques ne sera pas prise en compte. Au cas où le terrain s'avère trop petit pour le montage de la totalité de sa commande, le client s'engage à régler cette commande intégralement. Lors du montage, un terrain n'offrant aucun accès aux camions ou aux engins de manutention, fera l'objet d'une surfacturation en fonction des moyens mis en œuvre pour ce montage. En cas de conditions d'implantation spécifiques à respecter, le plan avec toutes les cotes nécessaires est à fournir à la commande. Le locataire se charge de la remise en état du terrain et des abords, une fois les boxes démontés. Dans le cas de l'option éclairage, la prestation comprend la pose et l'installation, le raccordement au réseau principal restant à la charge de l'organisateur.

ARTICLE 8 : SÉCURITÉ

Selon l'arrêté du 23.01.1985, Article 7 « Installation – résistance aux intempéries et risques divers », les dispositions applicables aux établissements de type CTS, Chapiteaux Tentes et Structures itinérants, sont les suivants : l'établissement doit être évacué :
- Si la précipitation de neige dépasse 4 cms dans la mesure où l'accumulation n'a pu être évitée sur la couverture (par chauffage, déblaiement, etc.)
- Si le vent normal dépasse 100km/h.
- En cas de circonstances exceptionnelles pouvant mettre en péril la sécurité du public. Par principe de précaution, nous préconisons l'évacuation des boxes à partir d'un vent atteignant les 60 kms/h ou en cas de chute de neige.

ARTICLE 9 : ENTRETIEN & RÉPARATION

Le locataire est tenu de protéger le matériel contre toute dégradation et de le faire entretenir conformément aux normes du fabricant. Tout frais de réparation consécutif au défaut d'entretien lui incombant reste à sa charge. LOCABOXE ne peut être tenu responsable à l'égard du locataire ou des tiers des conséquences directes ou indirectes, matérielles ou immatérielles, d'un arrêt de fonctionnement du bien loué, et n'est redevable d'aucune indemnité à ce titre.

ARTICLE 10 : DOMMAGES

Les boxes sont livrés en l'état. Toute réclamation sur les dégradations éventuelles du matériel doit être faite à réception de chantier. La réparation de dommages (bâche coupée, porte arrachée, etc.) constatés au démontage des boxes est susceptible d'être facturée à l'organisateur, qu'ils soient le fait d'une mauvaise utilisation du locataire ou des utilisateurs.

ARTICLE 11 : ASSURANCE

Notre matériel est assuré en RC pendant le transport jusqu'à l'arrivée sur site. A partir du montage, pour la durée de la manifestation et jusqu'au démontage, le locataire est chargé de couvrir le matériel par une assurance qui lui est propre. Le client s'engage à couvrir, pour vol, perte, incendie, et tempête par l'intermédiaire de son assurance, l'ensemble du matériel laissé sur le lieu de montage à compter du jour de la livraison et jusqu'au jour du démontage. Si le client désire conserver les boxes pour une autre manifestation les conditions seront les mêmes mais le client devra de plus les assurer pendant la période entre ses manifestations.

ARTICLE 12 : RÉSILIATION – ANNULATION

En cas de Résiliation ou d'annulation, le locataire devra payer au loueur, et ce quelle que soit la raison de la résiliation ou de l'annulation :
- 50 % du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit plus de six semaines avant la date de montage prévue sur le présent devis.
- 100 % du montant indiqué si cette résiliation ou annulation se produit moins de six semaines avant la date de montage prévue sur le présent devis.

ARTICLE 13 : GARANTIE

Nos fournitures sont garanties contre tout défaut de matière et vice de construction pendant la durée du contrat de location à compter de la mise à disposition, sauf dans les cas de négligence, mauvais entretien ou utilisation incorrecte de la part de tout utilisateur. Cette garantie est strictement limitée à l'échange pur et simple en nos usines des pièces reconnues défectueuses sans indemnité d'aucune sorte pour main d'œuvre de démontage, remontage, immobilisation, frais de transport, etc. Sont exclus de la garantie les défauts dus à la mauvaise utilisation constatée du matériel. La perte, la disparition ou le vol de matériel sont exclus de toutes garanties. Les équipements, pièces détachées, éléments démontables sont exclus de toute garantie et facturés au prix de remplacement en cas de perte, vol ou détérioration. Sont également exclus de toute garantie et constituent une cause de résiliation de plein droit du contrat aux torts du locataire les dégâts causés au matériel dans les circonstances suivantes :
- Inobservation des consignes d'utilisation et de sécurité, non-respect des prescriptions et interdictions, notamment non-respect des réglementations en vigueur,
- Utilisation par une personne non qualifiée ou sous influence éthylique ou narcotique ou autre que le locataire désigné au contrat,
- Utilisation à des fins illicites, anormale ou non conforme à la destination. négligence ou faute du

locataire (manipulation hasardeuse, chute), vandalisme, incendie, action de l'eau, explosion, vent fort > à 100 km/h. En cas d'exclusion de garantie, toutes les conséquences du sinistre sont à la charge du locataire et facturées en intégralité. En cas de perte totale, le matériel est facturé selon la valeur indiquée à la commande du présent article.

ARTICLE 14 : PAIEMENT

Un chèque de la totalité du montant du devis est à envoyer à la réservation, encaissable avec le solde 3 jours après la fin de la manifestation. Le solde éventuel est à remettre en contre-remboursement à la livraison des boxes. En cas de montant initial dépassant la somme finale, un remboursement par chèque de la différence sera retourné au locataire. Les règlements par mandat administratif s'effectuent à hauteur de 30% à la commande et le solde à la livraison. Dans le cas de la location longue durée et de l'achat de boxes démontables d'occasion, les chèques (règlement et caution) sont à envoyer à la commande, avant tout départ de matériel. LOCABOXE se réserve le droit de ne pas procéder au montage des boxes supplémentaires en cas de non-règlement à la livraison.

ARTICLE 15 : CONTESTATION

En cas de contestation, les litiges seront de la compétence des tribunaux de Epinal.

ARTICLE 16 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales sont valables nonobstant toutes clauses contraires de la part du client. Par accord tacite entre les deux parties, il est accordé à LOCABOXE le droit de réaliser au cours de l'événement un reportage photographique et de l'exploiter à sa convenance, notamment à des fins publicitaires et sans contrepartie.

ARTICLE 14 : EN CAS DE SPÉCIFIQUE

Les présentes clauses sont applicables de façon générale sauf convention dérogatoire rapportant certaines dispositions ci-dessus énoncées.

Devis établi sous réserve de réajustement et d'application d'une surtaxe carburant selon l'évolution des prix en fonction des dates de montage et de démontage. L'offre est calculée en fonction des quantités demandées. Toute modification entraînera une réévaluation des prix.

Ce devis est établi sous réserve de disponibilité du matériel au moment de la réception du bon de commande, du bon accès au site de montage par poids lourd et de l'état du terrain. Le client s'engage à mettre à disposition une zone pour le stockage des racks de transport à proximité du lieu d'installation et accessible par les engins de manutention utilisés pour le montage. Dans le cas contraire, un surcoût tarifaire serait appliqué.

SÉCURITÉ

Par principe de précaution, il est fortement conseillé de faire évacuer les boxes dès que le vent atteint 80 Km/h ou en cas de forte chute de neige.

CAUTION

Un dépôt de garantie devra être remis avec la confirmation de commande.

Un PV d'état du matériel sera dressé après montage avec l'organisateur et un PV de restitution devra être signé par le locataire lors du démontage. Dans l'hypothèse de désordres survenus pendant la période de location, la facture correspondant aux frais de réparation devra être intégralement honorée avant restitution du dépôt de garantie et à défaut, une mise à l'encaissement de la garantie interviendra avec restitution de la différence s'il y a lieu. Caution à régler à la commande
jusqu'à 100 boxes = 1 000,00 €
de 100 à 200 boxes = 2 000,00 €
+ de 200 boxes = 4 000,00 €
L'étiquetage des boxes doit se faire dans l'emplacement prévu à cet effet. Un surcoût de 10,00€/boxe pourra vous être facturé pour frais de nettoyage. Plan d'implantation à fournir à la commande (obligatoire)

CE DEVIS NE CONSTITUE PAS UNE RÉSERVATION.

Si ce devis répond à votre attente, merci de bien vouloir nous le retourner accepté accompagné des conditions générales de locations signées, de la fiche de renseignement, de votre plan d'implantation et de votre règlement pour prise en compte de votre commande.

La validation du dossier de location devra nous être transmise **AU PLUS TARD 6 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DU MONTAGE.**

Dès réception de ces éléments, un bon de commande nous sera envoyé. Le retour du bon de commande signé est obligatoire pour validation de la commande.

La quantité définitive de boxes devra nous être transmise 5 jours ouvrés avant début du montage.

Merci de faire paraître l'information au B.O et sur les différents documents de promotion de votre manifestation afin de sensibiliser les cavaliers à faire leur réservation de boxes à temps. Au-delà de cette date, nous ne pourrions pas vous garantir les conditions commerciales et la disponibilité du matériel.

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

BP ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE
STE LOCABOXE - ROUTE DE SAINT BASLEMONT - 88800 LIGNEVILLE - FRANCE
Domiciliation/Paying Bank: CAE NANCY
IBAN: FR76 1470 7000 2009 0210 1986 546 / BIC: CCBFRPPMPT2

Code Banque	Code Guichet	N° du compte	Clé	RIB
14707	00020	09021019865	46	